Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA DORDOGNE

Gendarmerie nationale

POLICE NATIONALE

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE DORDOGNE

PLAN DEPARTEMENTAL DE SECURITE DES EXPLOITATIONS ET ENTREPRISES AGRICOLES ET FORESTIERES

2014

INTRODUCTION

La lutte contre la délinquance doit s'appliquer en tout point du territoire et chaque citoyen doit pouvoir bénéficier du même niveau de protection, qu'il vive en zone urbaine ou rurale.

Dans le cadre de la déclinaison du plan national de lutte contre les cambriolages et les vols à main armées, un plan d'action de lutte contre les vols dans les exploitations agricoles a été adopté le 11 mars 2014 par le ministre de l'intérieur et le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

La forte activité agricole et forestière en Dordogne nécessite une action dynamique de sécurisation des exploitations et des entreprises de ces secteurs et l'élaboration d'un plan particulier d'action.

Souvent géographiquement isolées et disposant d'équipements de plus en plus sophistiqués (machines agricoles, tracteurs, systèmes d'irrigation…), les exploitations agricoles et forestières peuvent se révéler particulièrement vulnérables face à une délinquance mobile capable désormais, grâce à la plus grande accessibilité, d'étendre son rayon d'action à toutes les zones rurales.

Ce plan départemental vise donc à développer des mesures en termes de prévention, de protection et d'intervention au profit des exploitants et entrepreneurs agricoles et forestiers dans le cadre d'un partenariat renforcé.

A partir d'un diagnostic d'analyse de ce type de délinquance, il s'agira :

- d'assurer une présence dissuasive et ciblée de la gendarmerie dans les bassins agricoles et forestiers;
- de mobiliser les moyens d'enquête judiciaire autour de la sécurité du monde agricole et forestier;
- de renforcer la protection des exploitations et entreprises agricoles et forestières;
- de renforcer le partenariat avec les agriculteurs et leurs représentants.

I - L'agriculture en Dordogne : Un pilier important de l'économie Périgourdine.

Troisième département métropolitain par sa superficie, la Dordogne est un département à vocation agricole, avec 309 681 ha de surface agricole utilisée, ce qui représente 33 % du territoire départemental et 22 % de la surface agricole utilisée en Aquitaine.

En Dordogne, 8 683 exploitations agricoles (dont 4 166 moyennes et grandes) sont recensées et emploient 13 981 salariés agricoles. L'agriculture périgourdine représente 15 % du potentiel économique agricole aquitain. Le caractère rural du département est également un atout touristique majeur, la Dordogne se situant au 1er rang des départements français pour le tourisme à la ferme.

La Dordogne jouit d'une agriculture très diversifiée. La production agricole en Dordogne se caractérise par des productions animales à haute valeur gastronomique (veaux sous la mère, foies gras d'oie et de canard, lait de vache) et des productions végétales attachées au terroir (fraise, prune, pomme, noix, vin et tabac).

II – Le diagnostic : les bassins agricoles de Dordogne restent préservés des actes de délinquance.

En Dordogne, le groupement de gendarmerie départementale joue un rôle primordial dans la sécurité des exploitations agricoles, sa zone de compétence englobant 97.90 % de celles-ci. On relève que les vols actuellement commis dans les exploitations demeurent peu nombreux.

➢ *Constat des Atteintes aux biens en Zone de Gendarmerie.*

En 2013, les atteintes aux biens dans le milieu agricole représentaient environ 3 % du total des atteintes aux biens enregistrées par le groupement de gendarmerie au plan départemental. 149 faits ont ainsi été constatés en 2013 (dont 19 cambriolages, 14 vols liés aux véhicules et 106 vols simples) contre 143 l'année précédente (dont 25 cambriolages, 21 vols liés aux véhicules et 87 vols simples).

Au premier trimestre 2014, le nombre de faits comptabilisés demeure peu significatif (32 atteintes aux biens contre 35 au premier trimestre 2013). Sur cette période, 1 seul cambriolage a été constaté contre 3 l'année précédente.

Si le nombre de plaintes enregistrées paraît faible, le sentiment d'insécurité est néanmoins prégnant au sein de la population rurale, accentué par le fait que le taux d'élucidation des affaires en milieu rural reste relativement faible (9,79 % en 2012 et 16,78 % en 2013). Le nombre de personnes mises en cause est également peu élevé (14 dont 3 mineurs en 2012 et 25 dont 1 mineur en 2013).

Les vols simples portent sur tous types de biens (bijoux, argent liquide, téléphones portables, outillage, animaux, tracteurs, remorques ...). A noter que certains d'entre eux pourraient être évités si la victime ne faisait pas preuve de négligence ou d'imprudence (porte d'entrée restée ouverte, accueil chez soi de personnes inconnues, clés laissées sur le véhicule, cuves non sécurisées...).

➢ *Constat des Atteintes aux biens en Zone de Police.*

Si la Police nationale est moins directement impactée par les problèmes des vols dans les exploitations agricoles, les circonscriptions de sécurité publique de Périgueux et Bergerac comportent toutefois 179 exploitations agricoles, représentant 2.10 % de l'ensemble départemental, et 5 % de la production agricole brute. Elles doivent donc être également engagées dans ce plan.

En 2013, 4 vols simples sur exploitations agricoles ont été recensés en zone police, et 3 pour le 1er trimestre 2014.

III – Les mesures visant à maintenir une sécurité optimale des exploitations agricoles et à réduire le sentiment d'insécurité de la population agricole.

Bien que la Dordogne soit encore relativement épargnée par le phénomène de vols en milieu rural, le sentiment d'inquiétude progresse au sein de la population agricole. En effet, au-delà des vols de matériels, de bétails et de carburant, on a pu constater à la fin 2013 et au début 2014 l'émergence d'une délinquance organisée pour agir en milieu rural, avec l'emploi d'une logistique adaptée pour le transport des biens volés (matériels, récoltes). Ces nouveaux modes opératoires sont évidemment de nature à alimenter le sentiment d'insécurité du monde agricole.

Les mesures suivantes visent donc à renforcer la lutte contre les vols dans les exploitations agricoles et forestières et à faire diminuer le sentiment d'insécurité.